

Atelier outre-mer au 7^{ème} printemps de la prospective Les territoires ultra-marins dans la grande transition

L'atelier s'est déroulé en deux temps. Jacques Wadrawane et Guillaume Lagrée de la Direction générale des outre-mer ont tout d'abord introduit l'atelier en présentant les territoires guyanais et calédonien. Ils ont souligné les atouts de ceux-ci mais aussi les défis qu'ils doivent relever dans le contexte de transitions multiples (numérique, écologique, démographique).

Il a ensuite été demandé au public d'identifier des modèles de développement alternatifs pour chacun des territoires, les aménagements institutionnels nécessaires pour les faire advenir ainsi que les rôles possibles de la prospective dans ces transformations.

Intervention de Guillaume Lagrée sur la Guyane, chef de la mission du droit international et européen (DGOM)



Population

- 270 00 habitants dont 1/3 d'origine étrangère. 41% de la population a moins de 20 ans. Densité faible et 96% du territoire est constitué de la forêt. Taux de chômage des jeunes très élevé. La Guyane est devenue un centre d'exportation de la drogue.
- Grande diversité de langues, de cultures et de religions. Les autochtones sont les Amérindiens et les Bushinengué (ou noirs marrons).

Economie locale

- Le développement de l'industrie spatiale a représenté un véritable décollage économique pour la Guyane ; 70% des employés sont des locaux.
- Deux projets économiques à l'arrêt : exploitation pétrolière et extraction aurifère.
- La forêt représente une vraie source de développement économique en matière de pharmacologie et de cosmétique (cf. la marque de cosmétiques Nature Amazonie). Développement qui doit aussi profiter aux populations locales.

Organisation institutionnelle

- Collectivité territoriale unique.
- La Guyane est une région ultrapériphérique (RUP) : le droit européen s'y applique, elle est destinataire des fonds européens.
- Deux députés dont un est Bushinengué.
- Présence de conseils consultatifs Bushinengué.

Dynamiques territoriales au sein du bassin

- Les échanges économiques sont considérablement freinés. Impossibilité par exemple d'importer de la viande des pays avoisinants car non conforme aux normes européennes qui prévalent en Guyane comme dans le reste de l'UE.
- Seul pays de la zone qui n'est pas membre du Mercosur. Cela est vu comme une anomalie dans la région mais, dans le même temps, à l'échelle du bassin, la Guyane est une terre de stabilité et de prospérité (cf. situation du Venezuela, du Suriname etc.).
- Pont qui relie la Guyane au Brésil, beaucoup plus emprunté par les guyanais que par les brésiliens qui doivent avoir un visa pour entrer en Guyane. Les mobilités Brésil/Guyane ne sont donc pas favorisées, les échanges commerciaux non plus. Les collaborations portent sur de nombreux sujets mais pas sur l'économie.

Intervention de Jacques Wadrawane sur la Nouvelle-Calédonie, référent pacifique auprès du directeur général des outre-mer.



Population

- 280 000 habitants. Un recensement ethnique permet une connaissance des différentes populations locales.

Economie locale

- Le PIB de la Nouvelle-Calédonie place celle-ci à la tête des territoires ultra-marins.
- La zone économique exclusive couvre 1 million de km². Potentiel maritime exceptionnel mais fréquemment attaqué par d'autres puissances. La surveillance des territoires maritimes est donc un enjeu fort.
- Produit ¼ des ressources mondiales de nickel.

- En émergence : un modèle de développement post-nickel orienté vers les économies dites bleue et verte (4/5 du lagon classé « patrimoine mondial de l'UNESCO »).

Organisation institutionnelle

- Territoire qui devient français en 1853.
- Collectivité *sui generis* relevant du titre XIII de la Constitution de 1958.
- Longue période d'instabilité politique qui atteint son paroxysme avec les événements de la grotte d'Ouvéa. Les accords de Matignon de 1988 y mettent fin ; les accords de Nouméa de 1998 prévoient un destin commun pour les différentes communautés et un référendum d'autodétermination en 2018. Le corps électoral s'est mobilisé à hauteur de 80% ; le territoire a souhaité rester français. Un second référendum est prévu en 2020 et un troisième deux ans plus tard.
- Depuis les accords de Nouméa, les lois de pays ont une pleine valeur législative.
- Pratique du consensus dit à l'océanienne.

Dynamiques territoriales au sein du bassin

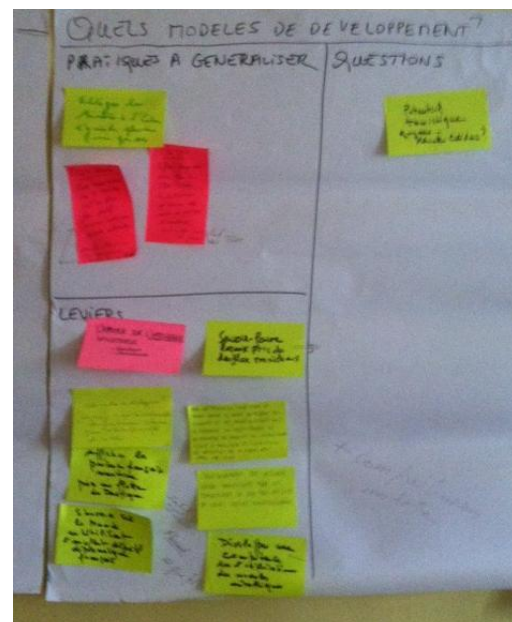
- Eventualité de placer la Nouvelle-Calédonie dans la zone dollar pour favoriser les échanges commerciaux.
- La surveillance des territoires maritimes est un enjeu fort (cf. expansionnisme chinois).

Quels modèles de développement pour relever le défi de ces transitions multiples ?

Les points qui suivent ne représentent pas les positions officielles du ministère des outre-mer. Ils reflètent les points de vue des participants à l'atelier.

Un développement qui s'appuie davantage sur les ressources et les savoir-faire locaux tout en misant sur la formation des jeunes.

- Développement du tourisme vert et bleu en Nouvelle-Calédonie, territoire d'ores et déjà engagé dans un développement économique post-nickel ; parcours écologique, tourisme de rencontre des cultures locales.
- En Guyane, valorisation économique des ressources de la forêt et des savoir-faire ancestraux des populations locales, notamment dans les domaines de la pharmacie et de la cosmétique.
- Intégration indispensable des populations locales à la chaîne de valeur.
- Investissement dans la formation des jeunes en lien avec l'exploitation des ressources qu'offrent les océans et la forêt.



Les aménagements institutionnels pour un développement viable et durable

- Des processus décisionnels capables d'intégrer les objections chemin faisant.
- Développement dans les territoires de la pratique du « consensus à l'océanienne ».
- Le renforcement des partenariats régionaux qui ont trait à la question du changement climatique en lien avec les écosystèmes existants.
- Une prise en compte renforcée des populations autochtones et de leurs organes consultatifs.
- Une modification des appellations « outre-mer » ou « région ultrapériphérique » pour penser autrement ces territoires.



Pour une prospective mobilisatrice

- Dans chaque territoire ultra-marin, faire un exercice de prospective territoriale et l'actualiser tous les 5 ans.
- La prospective territoriale peut aider des populations « en panne de futur » à poser un autre regard sur l'histoire du territoire et à envisager une pluralité de futurs possibles.

Références

Jacques Theys, Christine Afriat (sous la direction de), *La grande transition de l'humanité*, Paris, FYP éditions, 2019.

Yves Fouquet, Denis Lacroix (coord.), *Ressources minérales marines profondes : étude prospective à l'horizon 2030*, Editions QUAE, 2012.

Il ne serait pas inutile d'explorer les scénarios où, au 21ème siècle, le centre du monde à venir soit dans l'Océan Pacifique, animé par d'innombrables circulations marchandes et par la construction de cités marines, les anciens Etats-nations laissant se développer progressivement de nouvelles formes d'organisation d'allure plus hanséatique (Fondation 2100).